



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO U-006-01

Avis public est par les présentes donné par le soussigné greffier de la susdite municipalité que le conseil municipal a adoptée, lors de la séance publique tenue le 17 juin 2026, le *Règlement numéro U-006-01*, intitulé « Règlement numéro U-006-01 modifiant le règlement de lotissement numéro U-006 et ses amendements afin d'assujettir au règlement sur les plans d'aménagement (PAE) toute ouverture inconditionnelle de rue dans les secteurs de requalifications ».

La MRC de L'Assomption a émis un certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé le 25 août 2026.

Ledit règlement est présentement déposé au bureau du soussigné pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il est entré en vigueur le 25 août 2026.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 26 août 2026

Le greffier,

MARTIN CHAPUT